

SEANCE DU 20 MARS 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation : 13.03.2009

Date d'affichage

L'an deux mil neuf et le vingt mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BONIN, Maire.

Présents: MM BONIN Jean Pierre, BIDAUD Marcel, Mme SAMBARDIER Marguerite, BESSON Patrick, CHATAIGNER Jean Pierre, Melle CHABANON Sandra, LAROCHE Thierry, BUSSEUIL Armand, , DEVISE Bernard, Mme MOREL Isabelle

Absent excusé: LAROCHE Bruno

Secrétaire séance: Thierry LAROCHE

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente séance, le compte rendu de la précédente séance est adopté.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNE

Après que M. le Maire ait quitté la séance, le Conseil Municipal, arrête à l'unanimité les résultats suivants : un excédent de fonctionnement de 177 828.60 € et un déficit d'investissement de 73 230.58 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- en section d'investissement, compte 1068 : 69 018.08 €
- en section de fonctionnement, compte 002 : 108 810.52 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après que M. le Maire ait quitté la séance, le Conseil Municipal, arrête à l'unanimité les résultats suivants : un excédent d'exploitation de 836.02 € et un déficit d'investissement de 16 000.11 €

Décide de reprendre les résultats aux comptes suivants :

- en section d'investissement, compte 001 : 16 000.11 €
- en section d'exploitation, compte 002 : 836.02 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008 – BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a concordance entre les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2008, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET COMMUNE

Le Maire donne lecture des chiffres de proposition du Budget Primitif 2009.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le Budget Primitif

- en section de Fonctionnement :
 - * recettes : 312 309.74€
 - * dépenses : 254 507.11 €
- en section d'investissement :
 - * recettes : 153 003.19
 - * dépenses : 153 003.19 €

BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire donne lecture des chiffres de proposition du Budget Primitif 2009.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le Budget Primitif qui s'équilibre

- en section de Fonctionnement en recettes et en dépenses à 19 759 €
- en section d'Investissement en recettes et en dépenses à 28 492.11 €

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 7.50%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.50%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.21%

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions suivantes pour l'année 2009

- ADMR : 400 €
- AFM : 40 €
- Amicale des dons du sang de Chauffailles : 50 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 70 €
- Arc en Ciel : 50 €
- ARPAGH : 50 €
- Association Défi Anthony : 80 €
- Association des Maires : 141 €
- Association des paralysés de France : 50 €
- Association sclérose en plaques : 50 €
- Bouts d'chous Paray le Monial : 50 €
- Ligue contre le cancer : 50 €
- Cantine scolaire : 390 €
- Centre aéré de Chauffailles : 160 €
- Club des aînés : 80 €
- Collège Jean Mermoz : 180 €
- Comité des fêtes de Mussy (fête du cheval 2009) : 250 €
- Coopérative scolaire : 240 €
- Croix rouge : 50 €
- Divers : 309 €
- Entr'aide en agriculture : 50 €
- Festival des mômes : 100 €
- France ADOT 71 : 50 €
- La Chapelle de Dun : 50 €
- MNT : 200 €
- OASIS : 110 €
- SDIL : 150 €
- Veuves Civiles : 50 €

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La commission « logements communaux » a travaillé sur la rédaction d'un règlement de location de la salle des fêtes. Un contrat de location sera désormais fait entre le locataire de la salle et la commune.

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes, applicables à compter du **1^{er} AVRIL 2009** :

- . Manifestation organisée par une association locale : gratuit
- . Mise à disposition pour des enterrement : gratuit
- . Toute utilisation par **un particulier de Mussy sous Dun** : **70,00 €**
- . Sociétés ou particuliers **EXTERIEURS** à la commune : **180,00 €**
- . Occasions de type **vin d'honneur** : **20,00 €**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les **redevances supplémentaires** suivantes :

- . Caution sous forme de chèque versée lors de la signature du contrat : **100 €**
- . Chauffage, électricité suivant consommation : **0,19€/kw**
- . Nettoyage de la salle en totalité : **100 €**
- . Supplément pour achèvement du nettoyage : **50 €**

FLEURISSEMENT 2009

La Commission fleurissement choisira les fleurs avec l'employé communal. Cette année, le puits vers l'agorespace, la passerelle de l'aire de loisirs et la bascule devraient être fleuris.

CONSEIL D'ECOLE

Sandra Chabanon présente un compte rendu du conseil d'école du 12 mars. A la rentrée 2009, l'effectif devrait être de 26 élèves. Les parents d'élèves sont inquiets quant à l'avenir de l'école

QUESTIONS DIVERSES

- Le Défi Anthony a lieu les 17,18 et 19 avril. Une animation Tricke est prévue à Mussy sous Dun le samedi 18 avril à 11h00 sous le viaduc.